

## Appelez-nous pour savoir quelles marchandises vous pouvez emporter avec vous

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche  
Private Bag X258  
Pretoria 0001

*Direction des services d'inspection  
Bureau des permis d'importation  
Tél : +27 12 309 8778/8701  
Fax : +27 12 309 8787*

*Direction des services d'inspection  
Bureau des permis d'importation  
Tél : +27 12 309 8778/8701  
Fax : +27 12 309 8787*

*Direction de la sécurité alimentaire et de l'assurance qualité*

*Division des produits alcoolisés  
Tél : +27 21 809 0374/1602  
Fax : +27 21 887 6392/6*

*Direction des ressources génétiques  
Sous-direction de la biosécurité  
Tel: +27 12 319 6382/6214  
Fax : +27 12 319 6329*

*Direction de la santé végétale  
Bureau des permis d'importation  
Tél : +27 12 319 6102/6396  
Fax : +27 12 319 6370*

Site internet [www.daff.gov.za](http://www.daff.gov.za)  
Email [info.sps@daff.gov.za](mailto:info.sps@daff.gov.za)

2012 Department of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Private Bag X250, Pretoria 0001

Design and layout by  
Directorate Communication Services



## Guide du voyageur

# Questions de biosécurité pour l'Afrique du Sud

“Protéger l'agriculture, la biodiversité et l'économie sud-africaines”



agriculture,  
forestry & fisheries

Department:  
Agriculture, Forestry and Fisheries  
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA

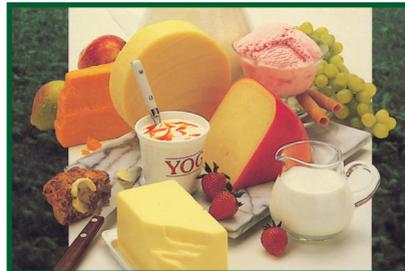
## NE RAMENEZ AUCUN ORGANISME NUISIBLE

Les voyageurs doivent déclarer tous les animaux, produits animaliers, plantes, produits végétaux et autres marchandises contrôlées à la Douane à leur arrivée en Afrique du Sud. Cette mesure obligatoire est prise par le ministère sud-africain de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche afin de protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes sur son territoire.

Les marchandises d'importation sont régulièrement scannées et inspectées afin de s'assurer qu'elle ne contiennent pas d'organismes nuisibles et de maladies. En fonction des résultats de ces inspections, ces marchandises peuvent être rejetées ou renvoyées dans le pays d'origine, détruites, traitées ou dédouanées et acceptées en Afrique du Sud.

Le bagage des passagers est également scanné. Les fonctionnaires des Services d'inspection ont recours à des chiens détecteurs qui recherchent les plantes, matériaux végétaux, animaux ou produits animaliers, denrées alimentaires ou produits alcoolisés susceptibles d'être présents. Ces marchandises sont soumises à des conditions d'importation.

Toute personne ne déclarant pas de telles marchandises pourrait être passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 000 R ou être emprisonnée.



## VEUILLEZ DÉCLARER

Les voyageurs devraient s'assurer qu'ils se conforment aux conditions d'importation et suivent les procédures adéquates pour importer des produits agricoles et autres marchandises réglementées, quelle qu'en soit la quantité, la qualité ou l'usage qui en est prévu. Veuillez déclarer les produits suivants:

- Animaux vivants et produits animaliers, y compris :
  - viande et produits à base de viande et peaux
  - produits laitiers et produits à base de lait
- plantes et produits végétaux, y compris:
  - fleurs, fruits et légumes
  - tabac, bambou, racines et boutures de plantes
- toutes autres marchandises potentiellement dangereuses ou porteuses d'organismes nuisibles, y compris :
  - bibelots réalisés à partir de matériaux végétaux ou animaux
  - milieu de culture et terre
  - miel et produits à base de miel
  - insectes
  - pathogènes
  - produits alcoolisés

**NB: À votre arrivée à l'aéroport, si vous avez quelque chose à déclarer, VEUILLEZ emprunter la ligne rouge. Sinon, empruntez la ligne verte.**